



**Communiqué de presse de monsieur Jean-Pierre Audy,
député européen,
conseiller municipal de Meymac.**

Jean-Pierre Audy, député européen, a été nommé rapporteur pour avis au titre de membre de la commission du commerce international du parlement européen, sur le dossier de la réforme du règlement* établissant le code des douanes communautaire.

Datant de 1992, le code des douanes communautaire en vigueur n'était plus adapté aux grandes évolutions des activités commerciales, notamment à l'international.

Cette réforme instaurera un environnement simplifié et sans support papier pour les formalités douanières, permettant entre autres d'alléger les démarches des entreprises et de leurs salariés concernés et, donc, de répondre aux objectifs de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'union européenne un espace attractif pour les investissements et l'emploi.

Elle s'inscrit également dans l'évolution du rôle des douanes, qui ne consiste plus seulement à collecter des droits, mais également à s'orienter vers le contrôle de l'application des mesures non tarifaires, notamment en matière de lutte contre la contrefaçon, le blanchiment des capitaux, les stupéfiants, le respect de mesures relatives à la santé, l'environnement, la protection des consommateurs, etc.

* Cette proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant le code des douanes communautaire est disponible à l'adresse suivante :
http://eurlex.europa/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0608fr01.pdf